Envoyé en préfecture le 21/04/2021
Reçu en préfecture le 21/04/2021
Affiché le
ID : 976-200008829-20210414-D23_26_2021_2-DE

Département de Mayotte

Commune de M'tsangamouji

DELIBERATION N°2021/024/MJI PORTANT APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Nombre
De conseillers en exercice : 29
De Présents : 18
De Votants : 18

NOTA – Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la Mairie le 15/04/2021 et que la convocation du conseil avait été faite le 04/04/2021.

Présents *:*

IBRAHIMA SAID MAANRIFA, MDALLAH ANLAMATI, AHAMADA COMBO SAID VALDO, ALI BACARI CHARAFINA, MADI-MARI DAROUECHI, SOUFFOU ABDALLAH, MROIVILI AMINA, ALIDINA ASSANI, AHMED SAID, ABDALLAH MAMALI, NOUDJOUM MADI ASSANI, SOUFFOU ZAIN-YA, BOURA MCOLO VITA, MADI MOITSOUMOU, BACOILI OITAHA, M'BAE LADHATI, NOUDJOUM MADI MANROUF, VITA SOIDIKI.

Absents *:*

SOILIHI ANSSUMATI, ADAM THOILIHATI, HEDJA KOURAICHIA, SAINDOU MOHAMADI, SAID MADI ZAINA, BOINA KAYSSANI, SIAKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANTI, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUSSENI, MADI-ISLAME SAFINATI.

Le conseil municipal de la commune de M'tsangamouji s'est réuni le samedi 10 avril 2021 à 8 heures 30 dans la salle des délibérations de la mairie, sur convocation en date du 04 avril 2021 adressée par Monsieur IBRAHIMA SAID MAANRIFA, Maire.

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article 6 de la Loi d'urgence sanitaire n°2020-1379 du 14 novembre 2020, le quorum est atteint (le quorum étant fixé au tiers des conseillers municipaux, soit 10 conseillers).

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Monsieur BACOILI OITAHA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Envoyé en préfecture le 21/04/2021
Reçu en préfecture le 21/04/2021
Affiché le
ID : 976-200008829-20210414-D23_26_2021_2-DE

Le compte de gestion est le document comptable, établi par le Trésorier, relatif à l'exécution du budget de l'année n-1.

C'est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagnés des pièces justificatives correspondantes. Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation similaire à celle du compte administratif. Il est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance avec le compte administratif.

Le compte de gestion du Trésorier a donné un résultat global de clôture de 5 179 603.38 € à la fin de l'année 2020 contre 1 969 121.00 € en 2019, soit une augmentation de 3 210 482.38 € (2,63 fois plus que celui de 2019) ; l'année 2020 est marquée par un renforcement du recouvrement des dotations et subventions d'investissement faisant passer l'excédent d'investissement de 1 025 228.58 € en 2019 à 4 290 803.17 €

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	**Part affectée en investissement en 2020**	**Résultat de l'exercice 2020**	**Résultat de clôture 2020**
Investissement	1 025 228.58		3 265 574.59	4 290 803.17
Fonctionnement	943 892.42	246 216.21	191 124.00	888 800.21
Total	**1 969 121.00**	**246 216.21**	**3 456 698.59**	**5 179 603.38**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1) D'approuver le compte de gestion 2020 établi par le Trésorier.

2) Et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le maire certifie que le compte-rendu de la séance sera affiché à la mairie.

Fait et délibéré, le 10 avril 2021

Pour extrait conforme,
Le maire
IBRAHIMA SAID MAANRIFA

Signé par : Said Maanrifa IBRAHIMA